

Envoi par courriel et par télécopieur : 819 797-1947

Québec, le 26 mars 2009

Madame Annik Lefebvre
Agence de la santé et des services sociaux
de l'Abitibi-Témiscamingue
1, 9^e Rue
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9
annik_lefebvre@ssss.gouv.qc.ca

Objet : Projet minier aurifère Canadian Malartic
Question d'une participante en date du 26 mars 2009

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité vous soumet la question suivante :

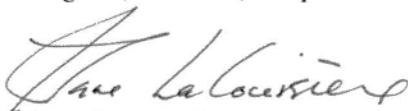
1. Plusieurs citoyens touchés directement par la relocalisation, n'ayant toujours pas réglé de gré à gré avec Osisko ou encore négocié avec la Corporation, présentent aujourd'hui, après 2 ans d'incertitude face à leur avenir, des problèmes importants de sommeil et de stress qui affectent leur santé. Comment Osisko ou la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue entend mesurer cet impact ? Par qui ? Par quel mécanisme ? Comment y répondre maintenant ?

(Nicole Kirouac)

Une réponse de votre part serait appréciée d'ici le 4 avril prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience publique qui se tiendra à compter du 14 avril 2009 à Malartic.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Anne Lacoursière
Coordonnatrice du secrétariat de la commission